

Immigration—Loi

Un passeur est une personne qui fait entrer quelqu'un au Canada, habituellement en douce, ou en tout cas illégalement. Ce n'est pas précisé dans le projet de loi.

On dit ensuite dans l'éditorial qu'il faudrait préciser qui sont ceux que l'on accuse de faire entrer illégalement des étrangers contre paiements, et préciser en outre que la mesure ne touchera nullement les activités de ceux qui aident les réfugiés authentiques qui cherchent asile au Canada après avoir fui la persécution dans leurs pays.

Ce sont évidemment des amendements que le gouvernement a refusés, et je suis certain que le *Herald* de Calgary en a pris bonne note.

L'éditorialiste dit ensuite que le projet de loi C-84 va prendre au piège ceux qui aident les réfugiés authentiques, tandis qu'il ne définit pas les crimes dont se rendent coupables les soi-disant conseillers en immigration sans scrupule qui conseillent à des gens à l'étranger de se faire passer pour des réfugiés afin d'entrer au Canada, et qu'il ne précise pas non plus les sanctions dont ils seront passibles. On se réjouira peut-être de l'article 95.4 qui a été ajouté à la suite de nos discussions et qui a été proposé et donc appuyé par le gouvernement. Les ministériels ont au moins assez de mémoire pour s'en rappeler après toute une semaine.

L'éditorial dit ensuite: «Les dispositions concernant la détention, qui permettent aux agents de détenir les demandeurs pendant 28 jours ou plus sans leur accorder d'audience, enfreignent la notion fondamentale de l'*habeas corpus*».

J'invite le secrétaire parlementaire à lire cet éditorial. Le *Herald* de Calgary n'est certainement pas l'un de ces groupes de pression qui ont peut-être des intérêts à défendre dans cette affaire. J'ignore si le secrétaire parlementaire considère que l'éditorialiste du *Herald* de Calgary se rend coupable de romantisme ou s'il croit qu'il veut se précipiter à la frontière américaine pour avoir le plaisir de faire entrer chez nous un réfugié. Je ne suis pas un lecteur assidu de ce journal, mais j'espère que le secrétaire parlementaire accordera une certaine attention à son opinion.

J'espère qu'il appuiera ma motion tendant à limiter la durée d'application du projet de loi à deux ans, car il me semble que cela nous donnerait la possibilité de vérifier si cette mesure est bien ciblée, c'est-à-dire si elle s'en prend à ceux que le gouvernement visait au départ, ou bien si elle s'attaque à ceux auxquels le gouvernement disait ne pas vouloir toucher, tout en laissant toute liberté aux véritables passeurs.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je comprends le raisonnement du député de Spadina (M. Heap) et les raisons pour lesquelles il s'efforce de limiter la durée d'application de cette mesure législative. Je comprends donc son désir de présenter une motion afin d'insérer dans la loi une mesure de temporarisation. Plus je réfléchissais en écoutant ce qu'il disait, et plus je devenais convaincu que le glas va sonner pour ce gouvernement lors des prochaines élections et pour les mesures législatives et les politiques infâmes qu'il a adoptées au cours de cette législature, non seulement dans le domaine social, mais également dans le domaine économique. Le jour viendra où le soleil se couchera et emportera avec lui l'idéologie émanant des banquettes ministérielles.

• (1600)

J'attends toujours pour voir ce que le ministre de l'Emploi aura à dire. Le gouvernement a confié ce portefeuille à deux ministres; or, le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) reste là à lire sa correspondance ou peut-être à signer ses cartes de Noël, mais il n'a même pas pris la parole pour tenter de défendre son propre projet de loi. Nous en sommes au deuxième jour du débat et nous n'avons pas entendu un seul mot du ministre d'État chargé de l'Immigration. Il préfère se cacher dans les jupes de maman Friesen au lieu de prendre la parole pour nous expliquer les raisons pour lesquelles il a tenu à insérer dans ce projet de loi certaines dispositions répugnantes. Ce sont elles qui ont incité le député de Spadina à réclamer une mesure de remise en question, ce que mon collègue le député de York-Ouest (M. Marchi) réclame également. La seule différence tient à la durée.

Les députés de l'opposition éprouvent à l'égard de ce projet de loi une répugnance extrême. Comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a déjà dit, ils ne sont pas les seuls.

Selon le *Citizen* d'Ottawa et le *Globe and Mail*, un groupe de citoyens en vue s'est réuni hier dans la capitale. Ce n'était pas des membres de mouvements politiques dangereux, des cryptocomunistes ou des radicaux de gauche venus parler contre ce projet de loi. C'était un groupe de citoyens représentant le Congrès du travail du Canada, la Conférence des évêques catholiques du Canada, le Conseil ethnoculturel du Canada, le Congrès juif canadien, le Comité national d'action sur la situation de la femme au Canada et d'autres semblables. L'archevêque anglican Edward Scott, président du Conseil canadien des Églises, aurait accusé le gouvernement dans une conférence de presse de fabriquer une urgence. Il a dit qu'on a de bonnes raisons de croire que le gouvernement savait déjà depuis un certain temps que le bateau était en route. Il demande qu'on laisse tomber ce projet de loi.

Ce n'est pas l'opposition qui parle. C'est un groupe de citoyens de tout le pays qui parlent contre cette mesure si scandaleuse quand on pense à certains articles que nous débattons depuis deux jours. Les deux ministres de l'Immigration n'ont pas dit un mot sur ce projet de loi et ont préféré demander au secrétaire parlementaire de braver la tempête à leur place. Le gouvernement se cache derrière lui. Quelle sorte de gestion est-ce là? Quelle honte. Il faut manquer de courage pour piloter une mesure législative de cette manière.

Je n'ai jamais vu une mesure législative pilotée de cette façon au cours des 19 années que j'ai passées à la Chambre des communes. Je ne me rappelle aucun projet de loi contesté que le ministre ne soit pas venu défendre lui-même à la Chambre. Je n'ai jamais vu cela auparavant. Dans la plupart des cas, nous n'aurions qu'un seul ministre, mais dans ce cas-ci, nous en avons deux et aucun d'entre eux n'a parlé à l'étape du rapport, malgré les nombreux amendements qu'on a proposés.

Que peut-on dire? Le député de Spadina a fait de l'excellent travail. Le député de York-Ouest a longuement préparé ses amendements. On en compte d'ailleurs 23 en tout. Nous en sommes déjà à la fin de l'étape du rapport et je prie le ministre d'État chargé de l'Immigration de nous donner son avis à leur sujet, s'il en a le courage.